



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2020

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de la Convocation : 3 mars 2020

L'an deux mil vingt, le 10 mars à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AZE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick MONIN.

Étaient présents :

Mesdames Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Cécile MARIOTTE, Michèle MONTANGE,

Messieurs Daniel BRESSAND, Daniel BOUCHARD, Jean-Paul DUFOUR, Denis FENEON, Christian GENDRE, Dany GRANDJEAN, Alain GRIVOT, Serge THIRARD

Étaient excusés :

Madame Caroline CORREIA,

Secrétaire de séance : Véronique DUFETRE

Etat civil : Décès : Jean GAGNARD le 07 mars

Mariage : Mathias Adrien ROTHBLEZ et Marie BRESSAND le 22 février

Baptême civil : Juliette BRESSAND ROTHBLEZ le 22 février

Eloane DIAZ le 29 février

En ouverture de cette séance, une minute de silence est observée à la mémoire de Mr Jean Gagnard, ancien maire d'Azé.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé et signé.

Rajout du 7 bis Bail de location.

1. Compte administratif, compte de gestion

a. Compte Administratifs 2019

Budget Communal

Arrivée de Alexandra BONOT à 19h30.

Arrivée de Cécile MARIOTTE à 20h00.

Le compte administratif 2019 présenté par Madame Véronique DUFETRE, Adjointe aux finances, donne les résultats suivants :

Fonctionnement :	Dépenses :	665 997.92 €
	Recettes :	817 153.06 €
	D'où un excédent de :	151 155.14 €
Investissement :	Dépenses :	1 460 231.22 €
	Recettes :	479 691.53 €
	D'où un déficit de :	980 539.69 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	817 153,06 €	479 691,53 €	1 296 844,59 €
DEPENSES	665 997,92 €	1 460 231,22 €	2 126 229,14 €
RESULTAT	151 155,14 €	-980 539,69 €	-829 384,55 €
SOLDES RAR		228 770,00 €	
CLOTURE 2018	177 395,34 €	765 038,63 €	942 433,97 €
CLOTURE 2019	328 550,48 €	13 268,94 €	341 819,42 €

Compte tenu des exercices précédents, le résultat de clôture à la fin de l'exercice 2019 se solde par :

- Un excédent de fonctionnement de : 328 550.48 €
- Un excédent d'investissement de : 13 268.94 €

Budget Assainissement

Le compte administratif 2019 présenté par Madame Véronique DUFETRE, Adjointe aux finances, donne les résultats suivants

Fonctionnement :	Dépenses :	56 710.10 €
	Recettes :	85 995.19 €
	D'où un excédent de :	29 285.09 €
Investissement :	Dépenses :	122 139.06 €
	Recettes :	91 156.00 €
	D'où un déficit de :	30 983.06 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	85 995,19 €	91 156,00 €	177 151,19 €
DEPENSES	56 710,10 €	122 139,06 €	178 849,16 €
RESULTAT	29 285,09 €	-30 983,06 €	-1 697,97 €
CLOTURE 2018	11 121,50 €	68 387,11 €	79 508,61 €
CLOTURE 2019	40 406,59 €	37 404,05 €	77 810,64 €

Compte tenu des exercices précédents, le résultat de clôture à la fin de l'exercice 2019 se solde par :

- Un excédent de fonctionnement de : 40 406.59 €
- Un excédent d'investissement de : 37 404.05 €

Le Maire quitte la pièce au moment du vote.

Le Conseil approuve les Comptes Administratifs à l'unanimité des suffrages exprimés.

b. Compte de Gestion 2019

Budget Communal

Après présentation par Mme Véronique DUFETRE des comptes administratifs 2019 du budget Communal, Après s'être assurée que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations sont régulières,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, ☐

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Budget Assainissement

Après présentation par Mme Véronique DUFETRE des comptes administratifs 2019 du budget assainissement,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations sont régulières,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, ☐

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Intégration des finances assainissements

Suite à la clôture au 31 décembre 2019 du budget assainissement dû à la reprise des missions par Mâconnais Beaujolais Agglomérations, après s'être fait présenter les comptes administratif 2019 et de gestion 2019, Constatant à la clôture du compte administratif de l'assainissement :

- Un excédent de fonctionnement de : 40 406.59 €
- Un excédent d'investissement de : 37 404.05 €

Véronique DUFETRE ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal à l'unanimité, après délibération :

AFFECTE au budget principal 2020 de la commune la somme de 40 406.59 € au compte 002 de la section fonctionnement et la somme de 37 404.05 € au compte 001 de la section investissement.

Ces montants s'ajouteront aux comptes 001 et 002 du budget communal.

2. Charges de chauffage : répartition

La parole est donnée à Jean-Paul DUFOUR.

L'état des charges annuelles 2019 permet à la Commune d'effectuer les régularisations nécessaires sur les acomptes versés en 2019 par les locataires et de revaloriser les charges 2020 à compter du 01 janvier 2020 :

ETAT DES CHARGES 2019

Adresses	Acompte charges mensuelles	Charges réelles	Ecart mensuel	Ajustement saison	A devoir	A rembourser	Acompte charges mensuelles 2020
7 Place Claude Guichard	30,00	62,88	32,88	394,56	394,56		60,00
32 Rue Neuve	40,00	83,23	43,23	518,76	518,76		40,00
32 Rue Neuve	35,00	43,62	8,62	103,44	0,00	0,00	35,00
9A Place Claude Guichard	72,00	57,58	-14,42	-173,04		-173,04	72,00
9B Place Claude Guichard	57,00	45,06	-11,94	-143,28		-143,28	57,00
9C Place Claude Guichard	60,00	41,92	-18,08	-216,96		-216,96	60,00
9D Place Claude Guichard	67,00	57,22	-9,78	-117,36		-117,36	67,00
73C Place Claude Guichard	40,00	36,53	-3,47	-41,64		-41,64	40,00
73B Place Claude Guichard	60,00	41,23	-18,77	-225,24		-225,24	60,00
73A Place Claude Guichard	65,00	42,30	-22,70	-272,40		-272,40	65,00
Total					913,32	-1 189,92	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le tableau des charges 2019,

DECIDE d'augmenter les acomptes mensuels des locataires du 7 place Claude Guichard,

ABANDONNE la recette du locataire du 32 rue Neuve.

3. Suppression des comptes TVA

La parole est donnée à Véronique DUFETRE.

Suite à la clôture du budget Assainissement, la Commune n'a plus à faire de déclaration TVA pour le budget Assainissement. Les immeubles de la Commune ne sont plus soumis à la TVA, la Commune n'a plus à faire de déclaration TVA.

Le Conseil municipal après délibération :

DEMANDE la radiation de ces deux dossiers par le Service des impôts des entreprises à compter du 1^{er} janvier 2020.

4. Sigale : organisation de la prochaine année scolaire

La parole est donnée à Aurore DUTARTRE. Faisant suite aux changements des statuts du SIGALE pour lesquels la Commune s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 17 décembre 2019, la Commune doit se positionner sur son adhésion à la compétence périscolaire optionnelle. L'adhésion de la commune permet, d'une part, aux familles de la commune de bénéficier prioritairement de l'action des mercredis du SIGALE, en termes de tarification et d'accessibilité, et d'autre part, à la commune de bénéficier d'un service périscolaire autour de l'école, soit 11 heures hebdomadaires dispensées lors de la pause méridionale les jours d'école.

Le Conseil municipal, après délibération :

SE PRONONCE favorablement à l'adhésion de la Commune à l'option « Compétence périscolaire ».

DIT que les crédits seront prévus au budget communal 2020.

5. Ecole : point sur le dossier

La parole est donnée à Christian Gendre.

Un courrier a été adressé à Monsieur PARMENTIER de l'Atelier de Montrottier pour signifier notre mécontentement sur la finalité du dossier et faire un point sur le reste des travaux à effectuer. Après vérification auprès de l'ATD, il appartient à la Maitrise d'ouvrage (cad à la Commune) de faire les mises en demeure aux entreprises qui n'ont pas levé leurs réserves. Les courriers ont été envoyés. Il reste deux entreprises à intervenir. Le Maître d'œuvre nous fait parvenir les décomptes définitifs. L'accessibilité des nouveaux bâtiments de l'école ont été validés par la DDT et SOCOTEC.

6. Liste des bénévoles

Ce point est sans objet et est reporté ultérieurement.

7. Aide sociale

La Commission sociale qui s'est réunie dernièrement propose de participer au règlement de loyers concernant une famille Azéenne pour un montant de cinq cents euros afin d'éviter d'éventuelles recours.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de participer au paiement du loyer à régler à la SEMCODA à hauteur de cinq cents euros.

7. Bis. Bail de location

Réalisation du bail de location de vignes de la parcelle E817 de Monsieur Commerçon Pierre-Yves à compter 11 novembre 2019 sans indemnités consenties entre les parties.

Réalisation du bail de location de vignes de 18 ans renouvelable tous les 9 ans avec Benjamin GABRY. Les conditions de locations restent identiques soit dix hectolitres de Mâcon villages blanc par hectare.

Il sera spécifié les conditions de remplacement des pieds de vigne.

La première échéance de la location interviendra au 11 novembre 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTÉ la rupture du bail de location au nom de Pierre-Yves COMMERCON,

AUTORISE le Maire à conclure le bail de location aux conditions énumérées,

DIT que les frais des baux seront à la charge du preneur.

8. Organisation des élections municipales

Le Maire rappelle les permanences du bureau de vote des élections municipales du 15 mars 2020.

9. Au fil du mois

10. Questions diverses

a. DPU

Pas de Droit de Préemption Urbain.

b. Véhicule service technique

Le Conseil municipal doit réfléchir à l'achat d'un nouveau véhicule pour le service technique.

c. Demande utilisation de la cour de l'école pour mariage

Le Maire propose que la réponse soit apportée au demandeur par le nouveau Conseil municipal.

11. Tour de table

Christian GENDRE : Un nouveau Président a été élu lors de l'Assemblée Générale de l'Association du Souvenir Français. Le fossé vers la Cave coopérative est plein. Dany GRANDJEAN répond que lors des travaux à côté de la cave, il a été constaté que les réseaux eaux pluviales étaient bouchés. Voir avec la Direction des Routes et Infrastructures des travaux à faire.

Daniel BOUCHARD : les panneaux signalétiques qui ont été enlevé pour la construction de la caserne de pompiers n'ont pas été replacé. Réponse de Patrick MONIN : les Agents techniques les replaceront.

Les travaux des toilettes publiques à la Teppes Saint Martin sont-ils finis, il n'y avait pas d'eau dans les WC lors de la foire à tout ? Réponse de Jean-Paul DUFOUR : Les toilettes publiques ont été vandalisé et l'eau a dû être coupée.

Michele MONTANGE : les bénévoles de la bibliothèque n'ont pas de badge pour entrer pour effectuer les permanences. Réponse d'Aurore DUTARTRE : nous avons reçu les badges aujourd'hui en Mairie.

Véronique DUFETRE : Le règlement du Plan Local d'Urbanisme est consultable sur le site internet de la Commune, mais pas les plans de zonage. Réponse de la Secrétaire de Mairie : Une vérification de la réglementation sur la communicabilité des plans sera faite. La mise à jour du site internet sera fait ultérieurement.

12. Agenda

La séance est levée à 21 heures 15 minutes.